

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON
SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026**

Nombre de
conseillers
en exercice : 27
Présents : 21
Procurations : 6
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six et le quatorze septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boujan sur Libron, régulièrement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire en session ordinaire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 septembre 2026

Etaient présents : Gérard ABELLA, Bernadette TAURINES FARO, René ARGELIES, Edith JOFFRE, Jean-François JACQUET, Sylvie ALBERT, Stéphane DUIVON, Sylviane LORIZ GOMEZ, Jean-Emmanuel LONG, Geneviève PLARD, Philippe ENJERLIC, Christiane ENJALBY, Arnaud JAMME-SERRES, Mélanie LEGRAND, Pierrette CASSAN, Julia BONNEAU, Fabien CALAS, Julie PUELLES, Pierre VINCENT, Caroline CARETTI, Cédric LOPEZ

Absents représentés : Olivier LACROIX (Arnaud JAMME-SERRES), Sandrine GIL (Gérard ABELLA), Alexandre MORLA (Philippe ENJERLIC), Fabien ABELLA (Bernadette TAURINES FARO), Séverine ESPURZ (Mélanie LEGRAND), Julien SOUFFIR (Julie PUELLES)

Secrétaire de séance : Julia BONNEAU

DELIBERATION N°60

OBJET : CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'HERAULT - APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2027-2031

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la Convention Territoriale Globale (Ctg) est une démarche partenariale entre la CAF de l'Hérault et la commune qui vise à optimiser l'offre de services aux habitants et à renforcer la cohésion sociale sur le territoire.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé des besoins des familles et définit un plan d'actions pluriannuel dans les domaines suivants : la petite enfance, l'enfance - jeunesse, la parentalité et l'accès aux droits.

Cette convention permet de sécuriser et de mobiliser les financements de la Caf par le biais de prestations de service, de bonus d'animation territoriale ainsi que d'aides financières aux investissements.

M. le Maire ajoute que la Convention Territoriale Globale (Ctg) signée entre la Commune de Boujan sur Libron et la CAF de l'Hérault arrive à échéance au 31 décembre 2026 et qu'il convient de définir les termes de la Convention Territoriale Globale (Ctg) pour la période 2027-2031.

Le projet de Ctg 2027-2031 joint à la présente délibération a été élaboré en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault sur la base du bilan des précédentes périodes contractuelles, de l'analyse des données socio-démographiques et des caractéristiques propres au territoire.

Au vu du diagnostic partagé et des problématiques identifiées sur le territoire, le plan d'actions de la future Ctg se décline autour des axes suivants : la petite enfance, l'enfance - jeunesse, la parentalité et l'accès aux droits. Chaque axe est détaillé dans le projet joint.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de Convention Territoriale Globale entre la CAF de l'Hérault et la Commune pour la période 2027-2031, ci-annexée,

AUTORISE M. le Maire à signer la Convention Territoriale Globale et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Boujan-sur-Libron, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Gérard ABELLA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
INFORME qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9 du JO du 03/12/83) modifiant le décret 65-25 du 11/01/65 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique

« Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 15/09/2026

Affiché et publié le : 15/09/2026

